

# ECLAIRAGE PUBLIC PLUS ECONOMOME

## POURQUOI

Le remplacement de luminaires vétustes ECLAIRAGE PUBLIC existants par des luminaires neufs répondant aux exigences de délivrance de certificats d'économie d'énergie. Cette aide ne concerne pas : la mise en place de nouveaux luminaires, les illuminations de sites et l'éclairage de terrains de sports ou aires de loisirs.

## POUR QUI

- Communes qui reversent la taxe sur la consommation finale d'électricité au SDE 09.
- Communauté de communes et d'agglomération.

## COMBIEN

Subvention : **200 € par luminaire remplacé**

## COMMENT

- Demande d'inscription sur le programme EP ECONOMOME
- Délibération de la collectivité

*Cette aide est complémentaire aux programmes ECLAIRAGE PUBLIC financés par le Conseil départemental 09 et le SDE 09*



---

***Dispositif financier voté en AG du 21-12-2018***

---